

DEFINITION DU METIER ET LES MISSIONS ASSOCIEES

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- 1 - Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie;
- 2 - Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences;
- 3 - Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Ce diplôme permet de travailler dans différentes structures :

- * hôpitaux
- * cliniques
- * soins à domicile
- * foyer-logement
- * hébergement de personnes âgées...

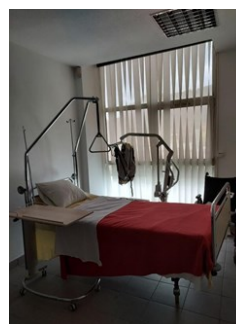
Depuis plusieurs années, les élèves diplômés ont tous trouvé du travail à l'issue de leur formation.

LES LOCAUX

Les locaux de l'Institut de formation d'Aides-soignants sont composés de 2 étages.

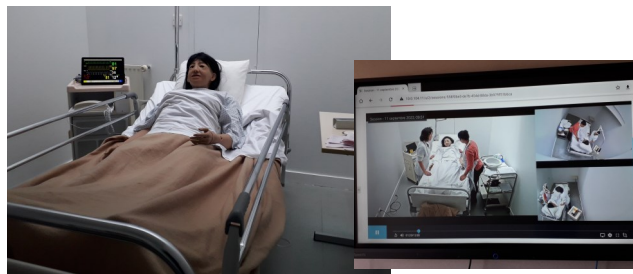
Rez-de-chaussée

- un hall d'entrée et la salle de détente des élèves
- le bureau de la Directrice
- deux salles de travaux pratiques



A l'étage

- les bureaux des formateurs et de la secrétaire
- la salle de cours et la bibliothèque
- la salle de simulation et de débriefing



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS CENTRE HOSPITALIER DE THIERS



Adresse postale : Route du Fau – CS 60012
63307 THIERS
Adresse de formation : 12 rue de Lyon - 63000 Thiers
☎ : 04 73 51 10 38
secretariat.ecole-as@ch-thiers.fr
Site internet : www.ch-thiers.fr

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant délivré par le
Ministère de la Santé.

Formation enregistrée au RNCP 35830 le 01/09/2021

PRÉ-REQUIS POUR ETRE ADMIS A SUIVRE LES ÉTUDES CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT

Être âgé (e) de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation. Il n'est pas prévu d'âge supérieur.

MODE D'ADMISSION

Réussir les épreuves de sélection qui sont organisées par l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS).

Période d'inscription aux épreuves : Juin à septembre

Pas de frais d'inscription

L'entrée en IFAS se fait au moyen d'une sélection sur dossier et d'un entretien. (Arrêté du 12 avril 2021)

Formulaire d'inscription pour la formation par la voie de l'apprentissage : <https://netypareo.institut-metiers.fr/netypareo/index.php/preinscription>

DÉROULEMENT DE LA FORMATION COMPLÈTE

Durée des études : 44 semaines (1540 heures)
de janvier à décembre

Enseignements théoriques : 22 semaines (770 heures)

Les enseignements théoriques sont répartis en 5 blocs de compétences qui comprennent 10 modules de formation :

- ⇒ **Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale**
Module 1 : accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (147 heures)
Modules 2 : repérage et prévention des situations à risque (21h)
- ⇒ **Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration**
Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (77h)
Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (182h)
Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)
- ⇒ **Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants**
Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h)
Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)
- ⇒ **Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention**
Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)
- ⇒ **Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques**
Module 9 : Traitement des informations(35h)
Module 10 : Travail en équipe pluri-professionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques (70h)

Stages : 22 semaines (770 heures)

- 3 périodes de 5 semaines chacune qui permettent une prise en soins de personnes dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et stabilisée
- 1 période de 7 semaines, période d'intégration

Les cours et les stages sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.

Congés : 4 semaines.

Etudes payantes (tarif révisable chaque année).

L'Institut a un agrément de la Région, ce qui permet une gratuité de vos frais de scolarité, si vous n'êtes pas salarié.

Formation éligible au CPF.

Le Diplôme d'Etat d'aide-soignant (e) (DEAS) est délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS).

LA FORMATION PARTIELLE

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant peut être suivie en cursus partiel pour les personnes bénéficiant d'une dispense de formation :

- Les personnes engagées dans un parcours de validation d'acquis d'expérience ayant validé au moins un module (sous réserve d'avoir fourni la décision)
- Les titulaires d'un baccalauréat Accompagnement soins service à la personne ou service aux personnes et aux territoires.
- Les personnes titulaires d'un diplôme passerelle :
 - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
 - Diplôme d'ambulancier ou certificat de capacité d'ambulancier
 - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire d'aide à domicile
 - Diplôme d'Assistant Éducatif et Social
 - Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
 - Titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Elle est composée d'une directrice et de formatrices. Elle assure la plus grande partie de l'enseignement, le suivi des stages ainsi que le suivi pédagogique. L'équipe pédagogique travaille en collaboration avec des professionnels de santé : médecins, médecins spécialistes, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, psychologues, diététicienne... ainsi qu'avec d'autres catégories professionnelles du Centre Hospitalier de Thiers et des établissements périphériques ;

L'IFAS a une autorisation pour former :

- 45 élèves dont 10 pour l'apprentissage
- VAE et redoublants ne sont pas comptés dans la capacité d'accueil, se renseigner auprès de l'Institut de formation d'aides-soignants.